

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de terrassement, création d'un accotement de trottoir, au 103 rue aux Aulnes à ISBERGUES,

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés par les services techniques de la ville d'Isbergues, à compter du jeudi 27 avril 2023 jusqu'au vendredi 12 mai 2023 inclus,

Objet :

**Interdiction de stationnement au niveau
du 103 rue aux Aulnes et restriction
de circulation rue aux Aulnes**

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit au niveau du 103 rue aux Aulnes et la circulation sera restreinte au droit des travaux situés rue aux Aulnes à ISBERGUES, du jeudi 27 avril 2023 jusqu'au vendredi 12 mai 2023 inclus.

Article 2 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par les services techniques chargés de l'exécution des travaux. La circulation se fera par alternats et la vitesse sera limitée à 30 km/h,

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Fait à ISBERGUES, le 27 AVR. 2023

Le Maire,

The image shows a blue ink signature of David Thellier over a circular official seal of the Municipality of Isbergues. The seal contains the text 'MAIRIE D'ISBERGUES' and the number '62330'.

David THELLIER